



le 20 juin 2017

## LES ÉCHOS CFDT

CT du 15 juin 2017

➤ Projet organisation direction culture, vie associative et sports :

Ce dossier traite d'une réorganisation de service. Pour la CFDT, le CHSCT aurait dû être consulté préalablement pour avis.

**VOTE :**

CGT 5 voix	<b>CFDT</b> <b>3 voix</b>	UNSA 2 voix	FNACT-CFTC 1 voix	FO 1 voix	CFE-CGC 2 voix	Sans étiquette ex-CGT 1 voix
<b>CONTRE</b>	<b>Abstention</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>POUR</b>	<b>POUR</b>	<b>Abstention</b>

L'administration = POUR à l'unanimité

**Le dossier a été adopté**

➤ Projet évolution du mode de gestion pour 8 demi pensions ce collèges :

Il s'agit de « privatisation » de restauration scolaire. Des pétitions contre la privatisation avec plus de 200 signatures ont été remises à Mme Vullien, vice-présidente. La **CFDT** exprime son attachement au service public et dénonce toutes les formes de délégation de service public.

Les élus **CFDT** sont intervenus pour questionner les modalités de repositionnement des agents concernés et plus particulièrement des cuisiniers.

**VOTE :**

CGT 5 voix	<b>CFDT</b> <b>3 voix</b>	UNSA 2 voix	FNACT-CFTC 1 voix	FO 1 voix	CFE-CGC 2 voix	Sans étiquette ex-CGT 1 voix
<b>CONTRE</b>	<b>CONTRE</b>	<b>CONTRE</b>	<b>CONTRE</b>	<b>CONTRE</b>	<b>CONTRE</b>	<b>CONTRE</b>

L'administration = 10 POUR et 1 abstention

**Le dossier est rejeté. Du fait du vote contre à l'unanimité des organisations syndicales, ce dossier sera représenté au prochain Comité Technique programmé le 23 juin.**

➤ Règles d'application des détachements inter filières :

Pour ce dossier, la **CFDT** souligne les points positifs pour les agents : facilité des recrutements et de réintégration.

**VOTE :**

CGT 5 voix	<b>CFDT</b> <b>3 voix</b>	UNSA 2 voix	FNACT-CFTC 1 voix	FO 1 voix	CFE-CGC 2 voix	Sans étiquette ex-CGT 1 voix
<b>POUR</b>	<b>POUR</b>	<b>POUR</b>	<b>POUR</b>	<b>POUR</b>	<b>POUR</b>	<b>POUR</b>

L'administration = POUR à l'unanimité

**Le dossier a été adopté**

# Section CFDT Interco Métropole de Lyon

## ➤ Mise à jour du guide du temps de travail :

La **CFDT** a souligné les aspects positifs de ce guide : clarification des règles du temps de travail pour tous les agents de la Métropole.

Cependant, pour la **CFDT** ce guide acte aussi les pertes de congés, d'absences exceptionnelles, de la semaine de 4 jours ... depuis la mise en place de la Métropole.

**VOTE :**

CGT 5 voix	<b>CFDT</b> 3 voix	UNSA 2 voix	FNACT-CFTC 1 voix	FO 1 voix	CFE-CGC 2 voix	Sans étiquette ex-CGT 1 voix
<b>CONTRE</b>	<b>CONTRE</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>POUR</b>	<b>POUR</b>	<b>Abstention</b>

L'administration = POUR à l'unanimité

**Le dossier a été adopté**

## ➤ Régime Indemnitaire de Fonction (RIF) service tunnels et voies rapides :

La proposition de l'administration -dérrogation à la règle générale- permet la mise en place d'un système de maintien du pouvoir d'achat des agents des tunnels et des voies rapides.

La **CFDT** demande que cette « dérogation » face jurisprudence pour d'autres services de la Métropole.

**VOTE :**

CGT 5 voix	<b>CFDT</b> 3 voix	UNSA 2 voix	FNACT-CFTC 1 voix	FO 1 voix	CFE-CGC 2 voix	Sans étiquette ex-CGT 1 voix
<b>Abstention</b>	<b>POUR</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>POUR</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>

L'administration = POUR à l'unanimité

**Le dossier a été adopté**

## ➤ Adaptation de la délibération sur le RIF (Régime Indemnitaire de Fonction) :

Adaptation sur 3 points.

La **CFDT** a interrogé l'administration sur l'enveloppe budgétaire du RIF : 1,1 Million d'€.

Elle est intervenue sur la liste des postes et leur cotation qui semble inadéquate pour certains d'entre eux.

Pour la **CFDT** les propositions faites sur le RIF ingénieur vont à l'encontre d'un rapprochement inter filières car elles accroissent les écarts de RIF selon la filière.

**VOTE :**

CGT 5 voix	<b>CFDT</b> 3 voix	UNSA 2 voix	FNACT-CFTC 1 voix	FO 1 voix	CFE-CGC 2 voix	Sans étiquette ex-CGT 1 voix
<b>CONTRE</b>	<b>CONTRE</b>	<b>CONTRE</b>	<b>CONTRE</b>	<b>Abstention</b>	<b>CONTRE</b>	<b>CONTRE</b>

L'administration = POUR à l'unanimité

**Le dossier a été adopté. Le vote « abstention » de FO permet de dire que l'avis du CT a été rendu. Un vote unanimement contre aurait obligé à un deuxième passage en CT.**

---

Ce « premier » CT était suivi du CT de report de la séance du 19 mai boycotté par la CGT, la **CFDT** et l'UNSA du fait de notre désaccord avec la collectivité sur le dossier **avancement de grade**. Voir la déclaration intersyndicale du 19 mai.

Les 3 organisations syndicales ont refusé de participer à ce CT de report, seul moyen de « faire entendre notre désaccord ».

Les dossiers prévus ont pu être traités, car le quorum n'est pas nécessaire en cas de report.

Liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour de CT :

- Revalorisation de l'employeur à la Prévoyance
- Politique Métropolitaine d'avancement de grade
- Projet d'organisation du territoire Lyon 5/9
- Point d'étapes sur la mise en œuvre du Pacte de cohérence Métropolitain.